



# PRÉFET DE LA MOSELLE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 20 mars 2024

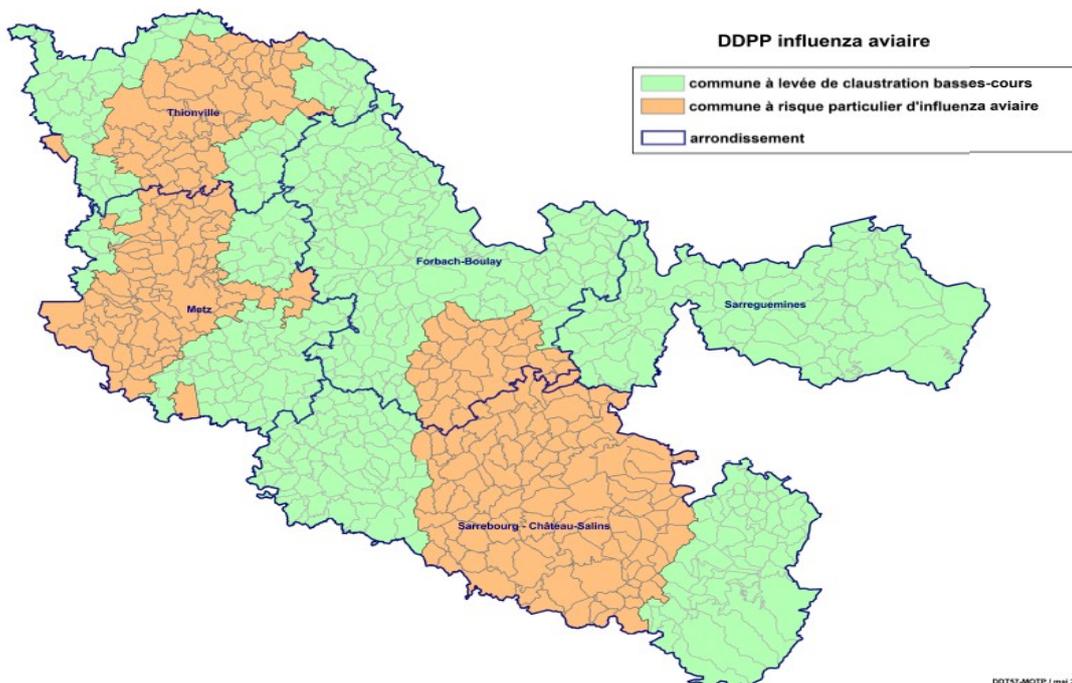
### INFLUENZA AVIAIRE

#### Abaissement du niveau de risque d'influenza aviaire de « élevé » à « modéré » en France

La situation liée à l'épizootie d'influenza aviaire que connaît la France depuis l'été 2023 s'améliore. Cette évolution favorable a conduit le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire à abaisser le niveau de risque et ainsi à lever l'obligation de mise à l'abri des volailles sur une grande partie du territoire.

La France a recensé, entre le 1<sup>er</sup> août 2023 et le 10 mars 2024, 10 foyers d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) en élevage. Il n'y a pas eu de nouveau foyer déclaré en élevage depuis le 16 janvier 2024, mais des cas sporadiques sont encore observés dans la faune sauvage.

Dans ce contexte, le niveau de risque a été adapté selon les zones géographiques par un arrêté publié le 17 mars 2024 au journal officiel de la République. Le niveau de risque est abaissé à « modéré » sur l'ensemble du territoire métropolitain. Ce changement de niveau de risque implique le maintien de la mise à l'abri des volailles uniquement dans les zones à risque particulier, qui incluent 258 communes de la vallée de la Moselle et du pays des étangs, représentées en orange sur la carte ci-dessous :



Dans les zones représentées en vert, les restrictions de déplacements et les interdictions de rassemblement d'oiseaux sont à présent levées.

Pour rappel, l'ensemble du territoire métropolitain était jusqu'ici placé en niveau de risque élevé et ce, depuis le 4 décembre 2023.

En Europe, 33 pays sont touchés par l'épizootie 2023-2024 d'influenza aviaire hautement pathogène. L'épizootie actuelle est marquée par une persistance des cas dans la faune sauvage entre deux saisons hivernales.

**- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -**

**Contacts presse**

Carla Morel : 06 26 18 61 52

Camille Legendre : 07 86 77 45 39

Mél : [pref-communication@moselle.gouv.fr](mailto:pref-communication@moselle.gouv.fr)

9, place de la préfecture – 57034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle  
Service départemental de la  
communication interministérielle